

# **Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances), à la route d'Annecy, dans le village de Croix-de-Rozon (11467)**

*du 27 août 2015*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29909-505, dressé par le département de l'urbanisme le 7 mai 2012, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex (création d'une zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances), à la route d'Annecy, dans le village de Croix-de-Rozon, est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Degré de sensibilité**

<sup>1</sup> Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances, créée par le plan visé à l'article 1. L'article 15, alinéa 2, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997, est réservé.

<sup>2</sup> Les valeurs de planification devront être respectées.

## **Art. 3 Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29909-505 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

## BARDONNEX

Feuille Cadastrale N° 14.

Parcelles N°s 3368, 3370, 3371,  
et pour partie 3369, 4251, 4252 et DP 4421.

# Modification des limites de zones ROUTE D'ANNECY



**Zone de développement 4B destinée au logement et aux activités sans nuisances**  
DS OPB II



**Zone préexistante**

## PROCÉDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

<b>Echelle</b>		<b>1 / 2500</b>	Date	07.05.2012
			Dessin	mandat
<b>Modifications</b>				
Indice	Objets	Date	Dessin	
	Modif. suite à enquête technique	03.12.2012	FaD	
	Modif. suite consultation SABRA	05.06.2013	FaD	

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>05 - 00 - 040</b>	<b>BDX</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>505</b>	
Archives Internes	Plan N°
	<b>29909</b>
CDU	Indice
<b>7 1 1 . 6</b>	

